

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALZERGUES

Nombre de
Conseillers : 10
Présents : 10
Votants : 10

Convocation du :
25 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-neuf juillet à vingt heures quarante-cinq minutes, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de Valzergues, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Didier FOISSAC, Maire.

Présents : Mrs FOISSAC Didier, GAYRALD Jean-Claude, TAMALET Mikael, ARNAL Hugues, VIGOUROUX Pierre, CANREDON Lionel Mmes LAVAUD Isabelle, CAMBON Anne, CARLES Elodie, OLIVIER Claire

Absent excusé :

Secrétaire de séance : LAVAUD Isabelle

ORDRE DU JOUR :

Approbation du Procès-Verbal du 25 juin 2025,
Délibération – emprunt logement locatif,
Avis du Conseil Municipal concernant le projet de méthanisation à Valzergues,
Délibération opération logements avec Aveyron Habitat,
Questions Diverses

1- Approbation du Procès-Verbal du 25 juin 2025

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 25 juin 2025. Il n'est fait aucune remarque et celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2- Délibération – Emprunt logement locatif

Le Conseil Municipal a décidé de réaménager un corps de bâtiments en un appartement locatif. En plus des demandes d'aides auprès de l'Etat, du Département et de la Région, Monsieur le Maire propose d'emprunter au Crédit Agricole la somme de 150 000 € à un taux de 3.84% et remboursable sur 20 ans.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à huit voix « pour » et deux abstentions d'emprunter cette somme.

3- Avis du Conseil Municipal concernant le projet de méthanisation à Valzergues

Avant de commencer la réunion, les porteurs de projet étaient conviés à exposer devant le Conseil Municipal leur projet de méthanisation sur la commune.

L'échange avec les élus a été très fructueux et s'est bien déroulé.

Suite à cette entrevue, chaque élu a pu donner son avis : huit élus ont donné un avis favorable et deux élus se sont abstenus.

4- Délibération opération logements avec Aveyron Habitat

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la délibération prise en décembre 2021 (2021/27) actant Aveyron Habitat comme maître d'ouvrage pour la construction neuve de cinq pavillons individuels de type 2 et 3 avec garage sur un terrain appartenant à la commune, parcelle section OA n° 1314 est erronée au niveau du numéro de la parcelle.

Maître Chaboudez demande de reprendre cette délibération où la parcelle section OA n° 1314 sera remplacée par la parcelle section A n° 1314. Cette délibération est donc reprise avec cette modification.

Question diverses

- *il faudra réfléchir comment entretenir le terrain acheté à M. PAILLY (vente d'herbe, jardin partagé,...)
- * le bureau du secrétariat de mairie sera repeint par des élus volontaires dans les jours à venir.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h30.

Le Maire,
D. FOISSAC



La Secrétaire,
I. LAVAUD

